



CAHIER DES CHARGES

Agence de Développement et d'innovation de Mayotte (ADIM)

-

Le Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la formation (CARIF) et l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF)

MISE EN OEUVRE D'UNE PLATEFORME OPEN DATA POUR MAYOTTE

Table des matières

1- Object de la consultation	3
1.1. Le calendrier	3
1.2. Contact	3
1.3. Les commanditaires	3
2. présentation de la consultation	5
2.1. Contexte	5
2.2. Financement du projet.....	6
2.3. Description de la consultation	6
3. DESCRIPTION DU BESOIN	6
3.1- caractéristiques fonctionnelles et techniques	6
3.2 -Domaine, accès et volumétrie de données	6
3.3-Back office	6
3.4- Publication	7
3.5-Front office.....	7
3.6- Hébergement	8
3.7- Accès au support, maintenance corrective et évolutive.....	8
3.8- Formation.....	8
3.9- Service technique.....	9
4- Livrables attendus	9
5- Droits et RGDP	9
5.1-Droits	9
5.2- Traitement des données personnelles et application du Règlement général sur la protection des données (RGPD)	9
6- Prix.....	9
7- Suivi de la mission	10
7.1- Comité de pilotage.....	10
7.2 - Cycle de décision – validation	10
8- Délais	10
9- Sélection du prestataire	10
9.1 critères de sélection.....	11
9.2. Conditions d’envoi ou réception des offres.....	11

1- Object de la consultation

Cette consultation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un Open Data socioéconomique pour Mayotte, exploitée en mode SaaS (system as a service).

1.1. Le calendrier

Date de publication de la consultation : vendredi 5 mars 2021

Date limite de remise des offres : vendredi 19 mars 2021 avant 16h, heure de Mayotte

1.2. Contact

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Yoann LAMBALLE

Responsable du Pôle Observatoire et Système d'information de l'ADIM

Tel : + 262 6 39 09 32 43

Mail : lamballe.yoann@adim-mayotte.fr

1.3. Les commanditaires



L'Agence de Développement et d'Innovation de Mayotte (ADIM) est un groupement d'Intérêt Public qui a pour principal objet de favoriser la promotion, la valorisation et le développement économique du territoire de Mayotte.

Elle participe à l'essor d'une économie respectueuse de l'environnement, consciente de la raréfaction des ressources, soucieuse du bien-être humain et de l'équité sociale.

Elle concourt à la compétitivité des entreprises mahoraises, en favorisant la recherche, l'innovation, et le transfert de connaissances et de technologies.

Elle vise à l'amélioration de la cohérence de l'action du Conseil Départemental en proposant un cadre partenarial permettant de fédérer tous les acteurs, publics et privés. En somme, l'ADIM vise à promouvoir l'attractivité économique du territoire et à accompagner les entreprises dans leur compétitivité. Cet objectif d'attractivité et de renforcement des entreprises passe par une meilleure connectivité avec les pays de la zone océan Indien.

L'Observatoire économique de l'ADIM est au service de l'ensemble du territoire. Il est destiné à connaître le territoire, comprendre les dynamiques socioéconomiques à travers l'analyse de l'évolution de la population locale, de la demande d'emploi, du logement, en tenant compte des aspects culturels, des services publics, de la prévention et de l'activité économique. Il a également pour rôle d'orienter la prise de décision des décideurs publics, des entreprises et des investisseurs.



Le Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la formation (CARIF) et l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF) est un groupement d'intérêt public possédant les objectifs qui suivent,

Il assure :

- Les missions du Centre d'Animation de Ressources et d'Information sur la Formation (CARIF) telles que définies dans la circulaire DGEFP n°2011-20 du 25 juillet 2011 : « Les CARIF constituent un réseau d'opérateurs auprès des professionnels de la formation en relation avec les partenaires sociaux et les acteurs de la formation professionnelle.

Ils s'adressent aux professionnels de la formation et assurent deux fonctions essentielles :

- Favoriser la formation tout au long de la vie par l'accès à l'information sur la formation professionnelle, sur les droits et les voies d'accès à la formation,
- Apporter un appui aux réseaux d'informateurs locaux dans leurs missions d'information, d'orientation, d'insertion et de formation ».

Ainsi, le GIP CARIF-OREF Mayotte assure notamment les missions suivantes :

- Développer l'information sur la formation professionnelle continue, les métiers et le marché du travail à Mayotte dans une perspective d'orientation tout au long de la vie et à ce titre, il porte la Cité des Métiers des Mayotte.

- Accompagner la professionnalisation et l'échange sur les pratiques des acteurs des réseaux de l'Accueil-Information-Orientation, du champ emploi formation et des réseaux territoriaux dans le cadre de la mise en œuvre du service public de l'orientation ;

- Mettre à disposition des professionnels des ressources notamment sur les dispositifs, les démarches qualité, le tutorat, la validation des acquis de l'expérience ... ;

- Assurer une fonction de veille, de mutualisation et de capitalisation des pratiques dans le cadre des missions décrites ci-dessus.

-Et celles de l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF) : « L'OREF contribue à l'observation, l'analyse et la prospective sur les évolutions de l'emploi, des compétences, des qualifications, de la formation, et de la relation emploi-formation, ainsi que sur les évolutions des besoins et attentes des publics et ce, en prenant en compte les mutations économiques, démographiques et sociales. Il doit ainsi constituer pour les décideurs, l'État et le Conseil Départemental, un appui et une aide indispensable à l'élaboration des politiques territoriales de la formation professionnelle ». Et à ce titre, il assure le secrétariat permanent du Comité Régional de la formation, de l'orientation professionnelle (CREFOP).

A côté de ces missions, le GIP CARIF-OREF Mayotte pilote des missions qui lui seront confiées par l'Etat et/ou le Conseil Départemental notamment le pilotage de la Plateforme de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme.

2. présentation de la consultation

2.1. Contexte

Mayotte dispose d'une offre en données socioéconomiques importante et ayant besoin d'être structurée. L'offre de données élaborées reste comparativement restreinte par rapport au reste des collectivités françaises et des autres Départements d'Outre-Mer (retard en matière de structuration, marges d'erreurs conséquentes ou bases n'étant pas actualisées annuellement). Par conséquent, il est primordial de mettre en place des instruments favorisant la coordination et la diffusion des informations sur le territoire afin de permettre à terme à celui-ci d'accéder à un écosystème de données équivalent à ceux présents dans les différentes régions de France métropolitaine.

L'ADIM et le CARIF-OREF sont les pilotes du projet d'Open Data socioéconomique pour Mayotte.

Le CARIF-OREF et l'ADIM ont récolté ou généré depuis plusieurs mois des bases de données socioéconomiques portant sur l'emploi et la formation, les entreprises mahoraises, l'hébergement et la restauration, les subventions et aides financières octroyées aux entreprises, ainsi qu'un grand nombre d'autres données collectées auprès de leurs partenaires. C'est dans ce contexte que les parties ont décidé de mettre en place pour Mayotte, une plateforme Open Data portant sur les données socioéconomiques qu'elles vont canaliser. L'Open data sera alimenté dans un premier temps par :

- les bases de données que le CARIF-OREF et l'ADIM ont pris soin de collecter ou de générer ;
- les données publiques diffusables du territoire (ex : données Insee).

Dans un second temps, l'Open Data sera alimenté par les informations que le CARIF-OREF et l'ADIM auront pris soin de collecter par le biais de conventions auprès des différents producteurs de données du territoire.

L'Open Data est une construction progressive, régulièrement alimentée et mise à jour.

L'Open Data devra permettre de répondre aux problématiques suivantes :

- Centralisation de l'ensemble des données socioéconomiques disponibles sur le territoire ;
- Recensement des données existantes sur le territoire et celles qui n'existent pas encore ;
- Permettre à l'ensemble des acteurs d'avoir le même niveau d'information ;
- Facilitation de l'accès aux données par le biais d'un outil simple et interactif ;
- Contribuer à faire entrer le territoire dans l'ère de la numérisation et l'alignement avec le cadre institutionnel national (loi NOTRe, loi sur la république numérique, directive INSPIRE...) ;
- Répond aux objectifs fixés dans le cadre du CPRDFOP Mayotte et du PUIC 2019-2022 ;

- Faciliter la prise de décision des entreprises, des investisseurs, des institutions publiques et de l'État.

2.2. Financement du projet

Le projet est financé à 50 % par l'ADIM et à 50 % par le CARIF-OREF.

Le financement du CARIF-OREF pour ce projet est directement issu du Pacte ultramarin d'investissement dans les compétences. Il est détaillé dans l'action 17 du PUIC 2019—2022 « Créer un outil centralisant les données Emploi / Formation / Métiers / Compétences de Mayotte ».

2.3. Description de la consultation

Il s'agit d'une consultation relative à l'achat de prestations de services pour la mise en place d'une plateforme Open Data dans le cadre d'une exploitation en mode SaaS, pour une durée de 2 ans (forfait).

3. DESCRIPTION DU BESOIN

La mise en place une plateforme Open Data pour Mayotte dans le cadre d'une exploitation en mode SaaS, pour une durée de deux ans à compter d'avril 2021.

La plateforme proposée devra répondre à minima aux spécifications fonctionnelles et techniques décrites dans les sous parties suivantes :

3.1- caractéristiques fonctionnelles et techniques

La plateforme Open data devra être accessible depuis un navigateur Web, permettant à des gestionnaires sans réel profil technique, d'administrer, de publier et de partager facilement des données. Cette plateforme permettra à des utilisateurs de les visualiser sous forme de graphiques, de tableaux ou de cartes et de les exploiter après téléchargement ou via des API (Interfaces de programmation).

3.2 -Domaine, accès et volumétrie de données

Une plateforme avec un nom de domaine unique sera créée, avec la possibilité d'y ajouter des sous-domaines (dans le cas du développement de domaines auprès des EPCI et des communes).

La plateforme mise en œuvre devra respecter les quotas suivants définis à minima :

- Volumétrie données structurées : 2GB
- Taille max d'un jeu de données : 250 000 enregistrements
- 200 000 appels d'API/mois

L'accès au front et au back office pourra se faire via les dernières versions et versions antérieures des navigateurs web suivants : Chrome, Firefox, Safari, navigateurs internet Windows, Opéra.

3.3-Back office

1- Administration

Depuis le Back office l'administrateur de la plateforme pourra après authentification :

- **Personnaliser l'interface**

Proposer une grande liberté de modification de l'interface, à savoir l'inclusion de logos et images, l'habillage du site, l'organisation des différents onglets, ainsi que la police qui sera utilisée.

- **Gérer des profils utilisateurs**

Créer et gérer des utilisateurs ou des groupes d'utilisateurs au niveau du domaine mais aussi au niveau des jeux de données.

Attribuer aux utilisateurs des profils auxquels sont associés des droits de création, publication, modification et édition de jeux de données.

La possibilité de créer des profils utilisateurs devra être illimitée.

- **Suivre l'activité**

Suivre les statistiques d'usage des jeux de données et des APIs depuis des tableaux de bord paramétrables intégrant à minima Google Analytics.

3.4- Publication

Depuis le back-office les utilisateurs pourront selon leurs profils et après authentification :

- **Créer un jeu de données**

Chaque jeu de données pourra être alimenté en enregistrements soit manuellement depuis un fichier local de type Excel, Open Document, Google Sheets ou CSV soit depuis un fichier distant hébergé sur un serveur FTP ou via une API ou un Web Service ou en temps réel depuis un applicatif.

Les différents fichiers pourront également être téléchargés sous forme compressée au format zip.

Les API externes de type RSS, WFS, ArcGIS REST devront à minima être supportées par la plateforme.

- **Définir les métadonnées associées**

La plateforme supportera les modèles de métadonnées DCAT et INSPIRE et permettra aussi de définir des modèles spécifiques si besoin.

A minima les champs permettant de décrire précisément un jeu de données seront les suivants : titre, description, thème, mots clés, licence, producteur, références, date mise à jour, source.

- **Configurer**

Les jeux de données, selon leur source et la nature des champs qui le composent, nécessitent d'être retraités et configurés avant importation.

Ainsi, la plateforme permettra de réaliser facilement des traitements tels que générer des coordonnées géographiques, normaliser une date, transformer du texte, homogénéiser les données selon l'écriture ou l'unité de mesure choisie, ignorer des champs ou joindre des jeux de données.

- **Publier**

Les jeux de données pourront être publiés facilement depuis un tableau de bord de suivi ainsi qu'être modifiés, retirés ou supprimés.

Selon la nature des données, la publication pourra se faire sous forme de cartes, graphiques, tableaux ou galeries photos personnalisés depuis une interface de configuration.

3.5-Front office

Depuis le front office les utilisateurs pourront :

- **Rechercher**

Une recherche multicritère sera proposée sur à minima les critères suivants : producteurs, mots clés, thèmes, date de mise à jour.

Il sera également possible de consulter et de télécharger au format CSV, le catalogue des métadonnées

- **Visualiser**

La plateforme sera de nature « Responsive Web Design » afin de permettre une utilisation optimale quel que soit le terminal utilisé.

Chaque jeu de données pourra être visualisé sous différentes formes telles que fiche de métadonnées, tableau, carte et graphique lorsque la nature des données le permet et ceci sans plugins additionnels.

- **Télécharger**

Tous les jeux de données doivent pouvoir être téléchargés manuellement dans à minima les formats standards suivants : CSV, JSON, Excel, Shapefile, KLM.

- **Utiliser des API**

Chaque jeu de données pourra être exploité via une API HTTP/JSON en libre-service respectant à minima le quota de 200 000 appels/jour.

- **Partager**

Les jeux de données et leurs représentations pourront être facilement partagés sur les principaux réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram, LinkedIn.

Un code <embed> permettra de les intégrer dans des pages Web.

Les utilisateurs pourront s'abonner à un jeu de données de manière à être informés des mises à jour.

3.6- Hébergement

La plateforme livrée en mode Saas, devra être hébergée dans le cloud avec une garantie de localisation en France.

Le niveau de service minimum observé doit être une disponibilité 24/24 et 7/7 à hauteur de 99,9%. L'engagement concernant le niveau de service devra être formalisé dans le contrat.

3.7- Accès au support, maintenance corrective et évolutive

Le fournisseur devra s'engager à ;

- Permettre l'accès au service support par mail ou téléphone les jours ouvrés ;
- Réaliser des backups périodiques de la plateforme ;
- Assurer la mise à disposition des nouvelles fonctionnalités avec garantie d'une compatibilité ascendante ;
- Garantir également la réversibilité des données à l'arrêt de l'utilisation de la plateforme.

3.8- Formation

Le prestataire devra proposer une formation ainsi que des contenus détaillés (support papier et vidéo) afin de permettre à l'ADIM et à ses partenaires d'utiliser au mieux le portail Open

Data pour Mayotte.

3.9- Service technique

Le prestataire sélectionné devra proposer un service technique disponible dans les 24H afin de répondre aux questions et difficultés auxquelles pourront faire face l'ADIM et ses partenaires quant à l'utilisation de la plateforme Open Data Socioéconomique de Mayotte.

4- Livrables attendus

La plateforme Open Data socioéconomique pour Mayotte livrée clés en main, interfacée avec le portail Open data Mayotte, répondant à minima aux caractéristiques techniques et fonctionnelles formalisées dans le cahier des charges, hébergée dans le cloud pour une durée de 2 ans, ainsi que l'ensemble des prestations de services associées.

L'Open Data devra également proposer les fonctionnalités additionnelles suivantes :

Un outil de génération de tableaux de bords interactifs

Outils de présentation et de collaboration interactifs permettant au mieux de valoriser les données introduites dans l'Open Data. Ils pourront être partagés sous forme de fichier ou par le biais d'un lien web.

Un outil de moissonnage et de traitement spécifique des données.

Ces traitements pourront concerner :

- Le transfert de fichiers par Internet via un serveur ftp mis à disposition par le prestataire, le traitement des données et leur mise en ligne sur la plateforme Open Data Mayotte.
- Un moissonneur de données destiné à l'import sur la plateforme Open data Mayotte de données disponibles sur des plateformes externes via des API ou Web Services.

5- Droits et RGDP

5.1-Droits

Le Prestataire retenu transfère à l'ADIM l'ensemble des droits sur les livrables fournis.

Le prestataire s'engage à assurer la confidentialité sur le contenu de la mission. Il s'engage à subordonner l'utilisation des données et des résultats, notamment ceux dont la collectivité et ses partenaires sont propriétaires à l'autorisation préalable de l'ADIM.

5.2- Traitement des données personnelles et application du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Le prestataire devra mettre à disposition de l'ADIM toutes les informations et documents nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations et celle de ses sous-traitants en matière de traitement des données personnelles et du « Privacy by design » au regard du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

6- Prix

La présente consultation fait l'objet d'un prix global et forfaitaire, ferme et définitif. Celui-ci est transmis sous la forme d'un devis dont le prix des différents services devra être décomposé. Le prix TTC devra se trouver sous le montant global de **40 000 euros**.

Les prix sont exprimés toutes taxes comprises (pas de TVA applicable à Mayotte). Ils sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales et autres taxes frappant obligatoirement les prestations ainsi que toutes les sujétions et dépenses du titulaire liées à l'exécution du marché, quelles qu'elles soient, y compris les frais généraux, d'assurance, secrétariat, téléphone, reprographie, les frais de déplacement, ainsi que toute participation aux réunions de travail nécessaires à la bonne exécution de la mission objet du présent marché. Les prix sont fermes, actualisables sur la durée du marché.

7– Suivi de la mission

7.1- Comité de pilotage

L'ADIM, le CARIF-OREF et le Conseil Départemental de Mayotte composent le comité de pilotage de l'Open Data de Mayotte.

7.2 - Cycle de décision – validation

Pour répondre à cette consultation, le prestataire devra envoyer à l'adresse indiquée dans l'article 9.2 un mémoire technique dont les détails sont décrits dans l'article 9 ainsi qu'un devis exprimant le prix global ainsi que la décomposition du prix des différentes prestations proposées. L'organisation du mémoire technique de réponse des candidats sera réalisée sur la base du plan général figurant dans l'article 10.

Après sélection du prestataire par le comité de pilotage, une réunion relative à la revue du cahier des charges devra être organisée par le prestataire par visioconférence dans un délai maximum de 5 jours.

A l'issue de cette réunion, dans un délai à j+2, l'expression du besoin de l'ADIM et du CARIF-OREF sera validée dans un compte rendu produit par le fournisseur, reprenant les éventuelles précisions ou corrections apportées par les deux parties au cours de la réunion.

La validation définitive du cahier des charges sera formalisée par l'ADIM au prestataire par la signature du devis et l'envoi d'un bon de commande.

8- Délais

La prestation débute après l'émission du bon de commande suite à la validation du cahier des charges à l'issue de la réunion sus citée.

La plateforme présentant toutes les caractéristiques techniques et fonctionnelles formalisées dans le cahier des charges sera éditée dans un délai maximum de 2 semaines pour une mise en ligne au plus tard au 15 avril 2021.

9– Sélection du prestataire

9.1 critères de sélection

La Sélection du prestataire se fera selon les Critères de notation suivants :

I – PRIX (20 %)

Le prix des prestations sera évalué sur la base de la décomposition des prix global forfaitaire.

Méthode de calcul

Offre la plus basse / offre *20

II- MEMOIRE TECHNIQUE (80%)

Le mémoire technique devra se décomposer de la manière suivante (entre parenthèse la pondération affectée à chacune des parties)

PARTIE 1 : COMPREHENSION DU CONTEXTE ET DU SUJET (15%)

- Présentation du contexte
- Présentation du sujet

PARTIE 2 : PRESENTATION DES RESSOURCES AFFECTES (15 %)

- Présentation des moyens humains
- Présentation des moyens matériels et techniques

PARTIE 3 : CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE OPEN DATA (40 %)

- Compréhension de la demande
- Domaine et accès
- Back-Office
- Front Office
- Hébergement
- Support / Maintenance
- Délais édition plateforme et planning
- Formation
- Support technique
- Tableaux de bords interactifs
- Moissonnage de données et approche technique

PARTIE 4 : DONNEES PERSONNELLES / RGPD (10 %)

- Garanties et engagements (Barème)
- Hébergement des données

9.2. Conditions d'envoi ou réception des offres

Les offres doivent être transmises soit sous format numérique à l'adresse mail suivante : lamballe.yoann@adim-mayotte.fr.

Pour obtenir des renseignements techniques ou administratifs sur la présente consultation :

Yoann LAMBALLE

Responsable pôle Observatoire et système d'information de l'ADIM

Tel : +262 639 09 32 43 Mail : lamballe.yoann@adim-mayotte.fr